



**Le Conseil départemental
simplifie l'accès à l'emploi et
encourage le travail.**

**Chefs d'entreprise, agriculteurs,
commerçants, artisans...**

vous recrutez ?



**Afin de répondre aux besoins de main d'œuvre saisonnière
de l'économie locale, le Conseil départemental permet
désormais aux bénéficiaires du RSA de travailler
tout en conservant leur allocation.**

**Cette mesure exceptionnelle et incitative
est adoptée pour 9 mois à compter du 10 avril 2020.**

**Postez des offres et trouvez les profils adéquats
et disponibles à proximité
sur Tarn-et-Garonne emploi, la plateforme numérique
développée par le Conseil départemental.**

www.tarnetgaronneemploi.fr